https://interne.spf75.org/spip.php?article777



## Les jeunes et la nationalité française

- Doc générale
- Documentation externe



Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2021

Copyright © Site interne de la Fédération de Paris du Secours populaire

français - Tous droits réservés

Êtes-vous ou pouvez-vous être français·e?

« Sont considérées comme étrangers au sens du présent code les personnes qui n'ont pas la nationalité française, soit qu'elles aient une nationalité étrangère, soit qu'elles n'aient pas de nationalité » (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - Ceseda, art. L. 111-1).

Dans tous les cas, pour faire valoir ses droits liés à la nationalité française, un jeune devra en apporter la preuve.

Il est donc important que les jeunes et leur famille se repèrent dans les multiples règles relatives à la nationalité.